

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil
d'arrondissement
tenue le lundi 3 décembre 2018 à 19 h
5650, rue D'Iberville, 2e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard
Madame Christine Gosselin, Conseillère du district du Vieux-Rosemont
Madame Stephanie Watt, Conseillère du district d'Étienne-Desmarteau
Monsieur Jocelyn Pauzé, Conseiller du district de Marie-Victorin

ABSENCES :

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Josée Bédard, Directrice d'arrondissement
Madame Simone Bonenfant, Directrice des relations avec les citoyens des services administratifs et du greffe
Monsieur Daniel Moreau, Directeur de la culture_des sports_des loisirs et du développement social
Madame Diane Martel, Directrice des travaux publics
Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement
Madame Ninon Meunier, Agente de recherche

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19h03.

CA18 26 0323

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 3 décembre 2018

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité.

CA18 26 0324

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 novembre 2018, à 19 h

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal a été livrée aux élus dans les délais prescrits par la Loi sur les cités et villes.

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 novembre 2018, à 19 h.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

CA18 26 0325

Approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 22 novembre 2018 à 10 h 30

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal a été livrée aux élus dans les délais prescrits par la Loi sur les cités et villes.

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 22 novembre 2018 à 10 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

10.03

10.04 - Point d'information des conseillers

10.05 - Période de questions du public

Début de la période de questions du public à 20 h 23.

Madame Stephanie Watt quitte la salle à 19h27 et reprend son siège à 19h30.

Madame Stephanie Watt quitte la salle à 20h17 et reprend son siège à 20h20.

La période de questions prend fin à 21 h 50.

CA18 26 0326

Approuver deux conventions avec contributions financières avec les organismes « Bouffe-Action de Rosemont » et « Centre de ressources et d'action communautaire de la Petite-Patrie (CRAC) » pour deux Magasins-Partage localisés sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Octroyer une contribution financière de 7 000 \$ à chacun des deux organismes pour un montant total de 14 000 \$ - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Bouffe-Action de Rosemont » afin de le soutenir dans la réalisation du Magasin-Partage de Rosemont 2018;

D'approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Centre de ressources et d'action communautaire de la Petite-Patrie (CRAC) » afin de le soutenir dans la réalisation du Magasin-Partage de La Petite-Patrie 2018;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, lesdites conventions avec contributions financières;

D'octroyer à cet effet, une contribution financière de 7 000 \$ à l'organisme « Bouffe-Action de Rosemont », pour l'édition 2018 du projet;

D'octroyer à cet effet, une contribution financière de 7 000 \$ à l'organisme « Centre de ressources et d'action communautaire de la Petite-Patrie (CRAC) », pour l'édition 2018 du projet;

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affectés – divers;

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1183581008

CA18 26 0327

Approuver trois conventions avec contributions financières avec les organismes « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. », « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont » et « Service des loisirs Angus-Bourbonnière » pour la réalisation de projets dans le cadre du Programme activités de loisir - Octroyer des contributions financières pour un montant total de 567 354 \$ pour les années 2019 et 2020 (RPPL18-11081-GG, RPPL18-11085-GG et RPPL18-11088-GG)

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'approuver trois conventions à intervenir entre l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et les organismes mentionnés dans l'objet, pour une durée de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, dans le cadre du Programme activités de loisir;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions avec contributions financières;

D'octroyer à cette fin, des contributions financières totalisant 567 354 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, prises à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Lesdites contributions financières seront versées selon les modalités prévues aux conventions et réparties comme suit :

Organisme	2019 Contribution maximale	2020 Contribution maximale	2019-2020 Contribution maximale totale
Les loisirs du centre Père-Marquette inc.	67 479 \$	68 829 \$	136 308 \$
Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont	107 969 \$	110 128 \$	218 097 \$
Service des loisirs Angus-Bourbonnière	105 420 \$	107 529 \$	212 949 \$
<i>TOTAL Programme activités de loisir</i>	280 868 \$	286 486 \$	567 354 \$

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1183653002

CA18 26 0328

Approuver trois conventions avec contributions financières avec les organismes « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. », « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont » et « Service des loisirs Angus-Bourbonnière » pour la réalisation de projets dans le cadre du Programme camps de jour - Octroyer des contributions financières pour un montant total de 291 164 \$ pour les années 2019 et 2020 (RPPL18-11082-GG, RPPL18-11084-GG à RPPL18-11087-GG)

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver trois conventions à intervenir entre l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et les organismes mentionnés dans l'objet, pour une durée de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, dans le cadre du Programme camps de jour;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions avec contributions financières;

D'octroyer, à cette fin, des contributions financières totalisant 291 164 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, prises à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Lesdites contributions financières seront versées selon les modalités prévues aux conventions et réparties comme suit :

Organisme	2019 Contribution maximale	2020 Contribution maximale	2019-2020 Contribution maximale totale
Les loisirs du centre Père-Marquette inc.	35 769 \$	36 441 \$	72 210 \$
Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont	71 862 \$	73 138 \$	145 000 \$
Service des loisirs Angus-Bourbonnière	36 645 \$	37 309 \$	73 954 \$
<i>TOTAL Programme camps de jour</i>	144 276 \$	146 888 \$	291 164 \$

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1183653003

CA18 26 0329

Approuver quatre conventions avec contributions financières avec les organismes « Club aquatique Rosemont-La Petite-Patrie », « Association de soccer de Rosemont La Petite-Patrie », « Club Flippgym de Montréal », « Rythmik Québec » et « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. » pour la réalisation de projets dans le cadre du Programme clubs sportifs et activités sportives - Octroyer des contributions financières pour un montant total de 154 245 \$ pour les années 2019 et 2020 (RPPL18-11086-GG)

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver quatre conventions à intervenir entre l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et les organismes mentionnés dans l'objet, pour une durée de deux ans, soit du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020, dans le cadre du Programme clubs sportifs et activités sportives.

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions avec contributions financières.

D'octroyer à cette fin, des contributions financières totalisant 154 245 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, prises à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Lesdites contributions financières seront versées selon les modalités prévues aux conventions et réparties comme suit :

Organisme	2019 Contribution maximale	2020 Contribution maximale	2019-2020 Contribution maximale totale
------------------	---	---	---

Club aquatique Rosemont-La Petite-Patrie	55 477 \$	56 586 \$	112 063 \$
Association de soccer de Rosemont La Petite-Patrie	6 403 \$	6 531 \$	12 934 \$
Club Flipgym de Montréal	6 793 \$	6 929 \$	13 722 \$
Les loisirs du centre Père-Marquette inc.	7 686 \$	7 840 \$	15 526 \$
TOTAL Programme clubs sportifs et activités sportives	76 359 \$	77 886 \$	154 245 \$

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'Arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1183653004

CA18 26 0330

Approuver quatre conventions avec contributions financières avec les organismes « L'Accès-Cible Jeunesse Rosemont », « Centre communautaire Petite-Côte », « La Piaule, local des jeunes » et « L'Hôte Maison (Maison de jeunes) » pour la réalisation de projets dans le cadre du Programme jeunesse - Octroyer des contributions financières pour un montant total de 597 508 \$ pour les années 2019 et 2020 (RPPL18-11078-GG, RPPL18-11079-GG, RPPL18-11080-GG et RPPL18-11083-GG)

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'approuver quatre conventions à intervenir entre l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et les organismes mentionnés dans l'objet, pour une durée de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, dans le cadre du Programme jeunesse;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions avec contributions financières;

D'octroyer à cette fin, des contributions financières totalisant 597 508 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, prises à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Lesdites contributions financières seront versées selon les modalités prévues aux conventions et réparties comme suit :

Organisme	2019 Contribution maximale	2020 Contribution maximale	2019-2020 Contribution maximale totale
L'Accès-Cible Jeunesse Rosemont	74 939 \$	76 438 \$	151 377 \$
Centre communautaire Petite-Côte	70 939 \$	72 438 \$	143 377 \$
La Piaule, local des jeunes	74 939 \$	76 438 \$	151 377 \$
L'Hôte Maison (Maison de jeunes)	74 939 \$	76 438 \$	151 377 \$
TOTAL Programme jeunesse	295 756 \$	301 752 \$	597 508 \$

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1183653005

CA18 26 0331

Approuver une convention avec contributions financières avec l'organisme « Rythmik Québec » pour la réalisation de projets dans le cadre du Programme clubs sportifs et activités sportives - Octroyer des contributions financières pour un montant total de 6 793 \$ pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver une convention à intervenir entre l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et l'organisme « Rythmik Québec », pour une durée d'un an, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, dans le cadre du Programme clubs sportifs et activités sportives;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention avec contribution financière;

D'octroyer à cette fin, une contribution financière totale 6 793 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, prise à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Lesdites contributions financières seront versées selon les modalités prévues à la convention;

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1187050001

CA18 26 0332

Approuver trois ententes avec contributions financières avec les organismes « Service des loisirs Angus-Bourbonnière », « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont » et « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. » afin de soutenir l'organisation de fêtes familiales qui se dérouleront à l'hiver et à l'été 2019 - Octroyer des contributions financières totalisant 12 000 \$ à même le budget de fonctionnement

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver trois ententes avec contributions financières entre l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et les organismes « Service des loisirs Angus-Bourbonnière », « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont » et « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. » afin de les soutenir dans l'organisation de fêtes familiales qui se dérouleront à l'hiver et à l'été 2019;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer lesdites ententes pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'octroyer à cet effet des contributions financières totalisant 12 000 \$, à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, selon la répartition suivante :

Organisme	Fête hivernale	Fête estivale
Service des loisirs Angus-Bourbonnière		3 000 \$
Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont	3 000 \$	3 000 \$
Les loisirs du centre Père-Marquette inc.		3 000 \$
TOTAL	3 000 \$	9 000 \$

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1187769004

CA18 26 0333

Approuver un avenant modifiant et prolongeant la convention avec l'organisme « ADMI inc. » pour la réalisation d'activités de loisir dédiées à une clientèle de personnes ayant une déficience intellectuelle - Octroyer une contribution financière de 53 846 \$, toutes taxes incluses le cas échéant, à même le budget de fonctionnement, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 (RPPL15-11078-GG)

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'approuver l'avenant prolongeant la Convention de partenariat en loisir avec contribution financière pour un organisme métropolitain, intervenue entre l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et l'organisme « ADMI inc. », pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019;

D'octroyer à cette fin à « ADMI inc. » une contribution financière maximale de 53 846 \$, toutes taxes incluses le cas échéant, à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. La contribution financière de l'année 2019 sera versée selon les modalités prévues à l'avenant et répartie comme suit:

Montant maximal des versements:	53 846 \$
1er versement: janvier 2019	48 500 \$
2e versement: dans les 30 jours suivant la remise du rapport des activités	5 346 \$

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ledit avenant;

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1187817003

CA18 26 0334

Approuver une convention de services avec l'organisme « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont » pour des services d'accueil général et de surveillance des centres Rosemont et Masson - Octroyer un montant maximal de 61 328,67 \$ toutes taxes incluses le cas échéant, à même le budget de fonctionnement pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020 - Contrat de gré à gré (RPPL18-08059-GG)

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver la convention de services avec l'organisme « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont » pour l'accueil et la surveillance des centres Rosemont et Masson;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention de services;

D'octroyer à cet effet des honoraires à l'organisme contractant pour un montant maximal de 61 328,67 \$, toutes taxes incluses, à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

Contractant	Centres	2019 (taux horaire 13,2032 \$/h)	2020 (taux horaire 13,4672 \$/h)	Total (taxes incluses)
Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont	Masson et Rosemont	30 360,73 \$	30 967,94 \$	61 328,67 \$

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1187817004

CA18 26 0335

Autoriser une dépense maximale de 288 817,20 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat au même montant à « Axia Services » pour le service de gardiennage de la bibliothèque Marc-Favreau et des événements spéciaux de la maison de la culture, pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023 - Appel d'offres public numéro RPPS18-10077-OP/18-16952 (3 soumissionnaires)

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 288 817,20 \$, taxes incluses, pour le service de gardiennage de la bibliothèque Marc-Favreau et des événements spéciaux de la maison de la culture, pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023;

D'accorder à « Axia Services », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 288 817,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro RPPS18-10077-OP /18-16952 (3 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1188095002

CA18 26 0336

Approuver un avenant modifiant et prolongeant la convention de soutien aux activités de loisir avec l'organisme « La Place des Enfants » pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 - Octroyer une contribution financière de 8 709 \$ à même le budget de fonctionnement (RPPL15-11076-GG)

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'approuver l'avenant modifiant et prolongeant d'une année la convention de soutien aux activités de loisir intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et l'organisme « La Place des Enfants », pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ledit avenant;

D'octroyer à cette fin à « La Place des Enfants » une contribution financière de 8 709 \$, toutes taxes incluses le cas échéant, prise à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Ladite contribution financière sera versée à l'organisme selon les conditions prévues à l'avenant et à la convention qu'il prolonge;

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du

développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1187951001

CA18 26 0337

Autoriser une dépense totale de 652 949,81 \$ - Octroyer un contrat au montant de 514 133,71 \$, taxes incluses, à « Norgereq Ltée », pour la réalisation de travaux de réaménagement intérieur et divers travaux au centre Masson, situé au 2705, rue Masson - Appel d'offres RPPA18-06050-OP (14 soumissionnaires)

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Jocelyn Pausé

Et résolu :

D'octroyer à « Norgereq Ltée », plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réalisation de travaux de réaménagement intérieur et divers travaux au centre Masson, situé au 2705, rue Masson, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 514 133,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro RPPA18-06050-OP (14 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 77 120,06 \$ (incluant les taxes) à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 61 696,04 \$ (incluant les taxes) à titre de budget d'incidences;

D'autoriser les virements budgétaires décrits dans l'intervention de la division des ressources financières et matérielles;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1188094001

CA18 26 0338

Approuver un protocole d'entente avec l'organisme « Société de développement communautaire de Montréal » dans le cadre du programme « Projets participatifs citoyens » (RPPA18-11090-GG) - Accorder une contribution financière de 120 000 \$, dont 60 000 \$ à même le budget de fonctionnement - Autorisation d'un virement de crédits de 60 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver la convention d'entente avec l'organisme « Société de développement communautaire de Montréal », se terminant le 15 janvier 2020, établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière;

D'autoriser la directrice d'arrondissement à signer ladite convention pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

De mandater la chef de division des communications et adjointe à la direction de la Direction d'arrondissement et communications, pour assurer du respect des balises de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'octroyer une contribution financière au montant total de 120 000 \$ à l'organisme « Société de développement communautaire de Montréal »;

D'autoriser à cette fin un virement de 60 000 \$ de crédits du compte surplus de gestion affecté - divers;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1187928009

CA18 26 0339

Approuver un avenant modifiant et prolongeant la convention avec l'organisme « Centre social et communautaire de la Petite Patrie » en soutien à l'acquisition de l'immeuble situé au 6839, rue Drolet à Montréal (RPPL17-02019-GG)

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De modifier la résolution CA17 26 0094, adoptée au conseil d'arrondissement du 10 avril 2017, comme suit (les modifications sont soulignées) :

« D'approuver une convention de contribution financière avec « Centre social et communautaire de La Petite-Patrie » en soutien exclusivement à l'acquisition de l'immeuble situé au 6839, rue Drolet à Montréal, établissant les modalités et les conditions de versement de la contribution financière, notamment son dépôt en un seul versement dans un compte en fidéicommiss au nom du notaire désigné pour réaliser la transaction, soit Me Francine Daunais pour la Commission scolaire de l'île de Montréal (CSDM) ou Me Sylvain Carrier pour le Centre social et communautaire de la Petite-Patrie, le tout conditionnellement à la présentation d'une preuve écrite de la désignation conjointe du notaire mandaté pour la transaction;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention de contribution financière;

D'octroyer une contribution financière de 150 000 \$ au « Centre social et communautaire de la Petite-Patrie », conditionnellement à la présentation par l'organisme d'une preuve attestant de l'engagement de la CSDM à lui vendre ledit immeuble, et de toutes autres obligations prévues à la Convention;

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affectés – divers;

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense, le cas échéant, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement. »

Adoptée à l'unanimité.

20.14 1170764001

CA18 26 0340

Autoriser une dépense totale de 1 725 990,78 \$ taxes incluses, pour les travaux d'aménagement, les honoraires professionnels et les dépenses contingentes, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel - Octroyer un contrat au montant de 1 206 444,17 \$, taxes incluses, à « Ramcor Construction inc. », pour la réalisation des travaux d'aménagement d'une jauge à arbres et divers travaux pour les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et Le Plateau–Mont-Royal - Appel d'offres public numéro RPPA18-09067-OP (4 soumissionnaires) - Autoriser une dépense de 140 000 \$, taxes incluses, pour un mandat de services professionnels aux firmes « Cardin Ramirez Julien inc. » et « SNC-Lavalin inc. » pour l'aménagement d'une jauge à arbres pour les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et Le Plateau–Mont-Royal (contrat RPPS17-07063-OP)

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

De recommander au comité exécutif :

D'autoriser un virement de crédits entre le Service de la gestion et de la planification immobilière et l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie d'un montant total de 1 725 990,78 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux d'aménagement d'une jauge à arbres et divers travaux pour les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et Le Plateau–Mont-Royal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

D'autoriser une dépense totale de 1 725 990,78 \$ taxes incluses, pour les travaux d'aménagement, les honoraires professionnels et les dépenses contingentes;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire tel que décrit au sommaire;

D'octroyer à « Ramcor Construction inc. », plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de réalisation des travaux d'aménagement d'une jauge à arbres pour les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et Le Plateau–Mont-Royal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 206 444,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro RPPA18-09067-OP (4 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 180 966,63 \$ (incluant les taxes) à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 108 579,98 \$ (incluant les taxes) à titre de budget d'incidences;

D'autoriser une dépense de 140 000 \$, taxes incluses, pour la conception et la réalisation des plans et devis, ainsi que la surveillance des travaux d'aménagement d'une jauge à arbres pour les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et Le Plateau–Mont-Royal, contrat accordé aux firmes « Cardin Ramirez Julien inc. » et « SNC-Lavalin inc. », comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire tel que décrit au sommaire;

Le tout, conditionnellement à l'approbation par le comité exécutif du virement de crédits susmentionné.

Adoptée à l'unanimité.

20.15 1181035010

CA18 26 0341

1- Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue d'Hydro-Québec un terrain connu comme étant une partie du lot 3 795 794 du cadastre du Québec, d'une superficie de 7 764 m², pour un terme de cinq ans, à compter du 1^{er} décembre 2018, aux fins d'une jauge à arbres temporaire pour les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et du Plateau–Mont-Royal, moyennant un loyer total de 899 439,23 \$, taxes incluses. 2- Autoriser un virement de crédit de 821 307,90 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. Bâtiment 6134

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue d'Hydro-Québec, un terrain connu comme étant le lot 3 795 794 du cadastre du Québec, d'une superficie de 7 764 m², pour un terme de 5 ans, à compter du 1^{er} décembre 2018, à des fins d'une jauge à arbres temporaire pour les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et du Plateau–Mont-Royal, moyennant un loyer total de 899 439,23 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

D'autoriser un virement de crédit de 821 307,90 \$ du compte de surplus affecté - divers de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Adoptée à l'unanimité.

20.16 1185323011

CA18 26 0342

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2018, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 22 septembre au 26 octobre 2018 en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)*

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par François Limoges

Et résolu :

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2018, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 22 septembre au 26 octobre 2018 en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)*.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1183879012

CA18 26 0343

Prendre acte du rapport de la disposition des biens, excluant les véhicules, par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

De prendre acte du rapport de la disposition des biens, excluant les véhicules, par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1180284007

CA18 26 0344

Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Exercice 2019

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour l'exercice 2019, tel que spécifié au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1187135007

CA18 26 0345

Confirmation de dépenses d'entretien au Ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) pour l'obtention du versement de l'aide financière 2018-2019 (été 2018) à l'entretien de la Route verte de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser la Direction des travaux publics à demander au Ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) le versement de l'aide financière pour l'entretien de la Route verte pour l'exercice financier 2018-2019 (été 2018);

De confirmer au Ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) que les dépenses pour l'entretien de la Route verte pour l'exercice financier 2018-2019 (été 2018) étaient de 71 872,68 \$.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1180674005

CA18 26 0346

Approuver le rapport des travaux dans le cadre du programme d'aide financière Véloce II (2013-2014), volet 1, pour les travaux dans les parcours scolaires des établissements Saint-Arsène, Saint-Étienne et Sainte-Bernadette-Soubirous

ATTENDU QU'un des enjeux principaux du conseil d'arrondissement est d'améliorer la sécurité des axes de déplacements des piétons et particulièrement dans les corridors scolaires;

ATTENDU QUE la construction d'élargissement de trottoirs et la construction de dos d'âne s'avèrent des aménagements efficaces pour ralentir la circulation automobile et améliorer la sécurité des piétons;

ATTENDU QUE les demandes de subvention au programme Véloce II du ministère des Transports ont été accordées en mars 2014;

ATTENDU QUE l'Arrondissement a complété les travaux en lien avec les dépenses admissibles au programme de subvention;

ATTENDU QUE le programme exige la rédaction d'un rapport des travaux et que ce dernier soit approuvé par résolution du conseil d'arrondissement avant le versement final de la subvention, à savoir 53 869,09 \$.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver le rapport des travaux dans le cadre du programme d'aide financière Véloce II (2013-2014), volet 1, pour les travaux dans les parcours scolaires des établissements Saint-Arsène, Saint-Étienne et Sainte-Bernadette-Soubirous.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1187522008

CA18 26 0347

Approuver le rapport des travaux dans le cadre du programme d'aide financière Véloce II (2014-2015), volet 1, pour les travaux dans les parcours scolaires des établissements Sainte-Anne, Saint-Jean-Vianney, Rose-des-Vents et Madeleine-de-Verchères

ATTENDU QU'un des enjeux principaux du conseil d'arrondissement est d'améliorer la sécurité des axes de déplacements des piétons et particulièrement dans les corridors scolaires;

ATTENDU QUE la construction d'élargissement de trottoirs et la construction de dos d'âne s'avèrent des aménagements efficaces pour ralentir la circulation automobile et améliorer la sécurité des piétons;

ATTENDU QUE les demandes de subvention au programme Véloce II du ministère des Transports ont été accordées en novembre 2014;

ATTENDU QUE l'arrondissement a complété les travaux en lien avec les dépenses admissibles par le programme de subvention;

ATTENDU QUE le programme exige la rédaction d'un rapport des travaux et que ce dernier soit approuvé par résolution du conseil d'arrondissement avant le versement final de la subvention, à savoir 260 513,91 \$.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver le rapport des travaux dans le cadre du programme d'aide financière Véloce II (2014-2015), volet 1, pour les travaux dans les parcours scolaires des établissements Sainte-Anne, Saint-Jean-Vianney, Rose-des-Vents et Madeleine-de-Verchères.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1187522009

CA18 26 0348

Approuver le rapport des travaux dans le cadre du programme d'aide financière Véloce II (2015-2016), volet 1, pour les travaux dans les parcours scolaires des établissements Saint-Jean-de-la-Lande, Saint-Albert-le-Grand et Nesbitt

ATTENDU QU'un des enjeux principaux du Conseil d'arrondissement est d'améliorer la sécurité des axes de déplacements des piétons et particulièrement dans les corridors scolaires;

ATTENDU QUE la construction d'élargissements de trottoirs et la construction de dos d'âne s'avèrent des aménagements efficaces pour ralentir la circulation automobile et améliorer la sécurité des piétons;

ATTENDU QUE les demandes de subvention au programme Véloce II du ministère des Transports ont été accordées en août 2015;

ATTENDU QUE l'arrondissement a complété les travaux pour les écoles St-Albert-le-Grand et Nesbitt en lien avec les dépenses admissibles par le programme de subvention;

ATTENDU QUE l'arrondissement doit compléter les travaux en 2019 pour l'école St-Jean-de-la-Lande en lien avec les dépenses admissibles par le programme de subvention;

ATTENDU QUE le programme exige la rédaction d'un rapport des travaux et que ce dernier soit approuvé par résolution du conseil d'arrondissement avant le versement final partiel de la subvention, à savoir 191 124,00 \$;

ATTENDU QUE le programme exige la rédaction d'un rapport des travaux pour l'école St-Jean-de-la-Lande, suite aux travaux en 2019, et que ce dernier soit approuvé par résolution du conseil d'arrondissement avant le versement final de la subvention, montant à déterminer en 2019.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'approuver le rapport des travaux dans le cadre du programme d'aide financière Véloce II (2015-2016), volet 1, pour les travaux dans les parcours scolaires des établissements St-Jean-de-la-Lande, St-Albert-le-Grand et Nesbitt.

Adoptée à l'unanimité.

30.07 1187522010

CA18 26 0349

Édicter une ordonnance - Installation de panneaux d'arrêt obligatoire sur la rue Saint-Zotique afin de sécuriser les abords de l'hôpital Santa-Cabrini

ATTENDU QUE l'arrondissement veut favoriser au quotidien les déplacements à pied;

ATTENDU QUE la marche permet de combattre la sédentarité et améliore la santé des individus;

ATTENDU QUE le sentiment de sécurité a un impact important sur les déplacements à pied et à mobilité réduite;

ATTENDU QUE l'Hôpital Santa-Cabrini est un pôle générateur de déplacements actifs dont la clientèle peut être vulnérable;

ATTENDU QUE des centres d'hébergement, des résidences pour retraités, la Polyclinique Cabrini et l'école primaire Alphonse-Desjardins sont situés à proximité;

ATTENDU QUE la distance entre les intersections actuellement sécurisées de la rue Saint-Zotique est importante;

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

De procéder à l'installation de panneaux d'arrêt obligatoire aux emplacements suivants :

- sur la rue Saint-Zotique dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue Chatelain ;
- sur la rue Saint-Zotique dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue de Pontoise ;

D'édicter à cette fin l'ordonnance numéro 2018-26-087, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1., article 3).

Adoptée à l'unanimité.

40.01

CA18 26 0350

Édicter une ordonnance - Mise à sens unique vers le sud de la 36^e Avenue, entre le boulevard Rosemont et la rue de Bellechasse

ATTENDU QUE la 36e Avenue est utilisée comme voie de contournement à la rue Viau;

ATTENDU QUE les résidents de la 36e Avenue subissent des nuisances majeures en raison de cette situation;

ATTENDU QU'une majorité des résidents de cette portion de la 36e Avenue se sont mobilisés afin que l'on adopte une telle mesure d'apaisement;

ATTENDU QUE la 36e Avenue est une rue locale et résidentielle;

ATTENDU QUE par l'article 3, paragraphe 3 du règlement C-4.1, l'arrondissement peut, par ordonnance, déterminer les directions des voies;

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'établir la mise à sens unique vers le sud sur la 36^e Avenue, entre le boulevard Rosemont et la rue de Bellechasse;

D'édicter à cette fin l'ordonnance numéro 2018-26-088 en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1., article 3).

Adoptée à l'unanimité.

40.02

CA18 26 0351

Édicter une ordonnance afin d'interdire le virage à gauche en tout temps, sur la rue Beaubien, aux approches nord et sud, à l'intersection du boulevard Pie-IX et des 20^e, 21^e, 23^e et 25^e Avenue

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'interdire le virage à gauche en tout temps, sur la rue Beaubien, aux approches nord et sud, à l'intersection du boulevard Pie-IX et des 20^e, 21^e, 23^e et 25^e Avenue, soit :

Beaubien en direction est :

D'interdire le virage à gauche, vers le boulevard Pie-IX, en direction nord, de 7 h à 22 h;

D'interdire le virage à gauche, vers la 23^e Avenue, en direction nord, du lundi au vendredi, de 15 h à 18 h 30;

D'interdire le virage à gauche, vers la 25^e Avenue, en direction nord, du lundi au vendredi, de 15 h à 18 h 30;

Beaubien en direction ouest :

D'interdire le virage à gauche, vers Pie-IX, en direction sud, de 7 h à 22 h;

D'interdire le virage à gauche, vers la 21^e Avenue, en direction sud, du lundi au vendredi, de 6 h à 9 h 30;

D'interdire le virage à gauche, vers la 20^e Avenue, en direction sud, du lundi au vendredi, de 6 h à 9 h 30;

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence;

D'édicter à cette fin l'ordonnance numéro 2018-26-089, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1184646011

CA18 26 0352

Édicter cinq ordonnances - Programmation d'événements publics :
« Animation des patinoires des parcs », « La Classique Beaubien, édition hivernale », « Carnaval d'hiver », « Course TROIS, 2, 1, GO! » et « Festival Mile Ex End Montréal »

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance numéro 2018-26-090 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro 2018-26-091 jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), l'ordonnance numéro 2018-26-092 jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon le site, les dates et l'horaire de l'événement indiqué dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (01-279, article 521), l'ordonnance numéro 2018-26-093 jointe à la présente, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires selon le site, les dates et l'horaire de l'événement indiqué dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), l'ordonnance numéro 2018-26-094 jointe à la présente, permettant de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon le site, les dates et l'horaire de l'événement indiqué dans le tableau en annexe.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1180081017

CA18 26 0353

Donner un avis de motion et adopter un projet de règlement intitulé « Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie »

La mairesse suppléante de l'arrondissement, Madame Christine Gosselin, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie ».

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie » ;

De mandater le secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

Ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1180963040

CA18 26 0354

Adopter le règlement intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2019) » (RCA-143)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 novembre 2018;

ATTENDU QU'un projet de règlement intitulé : « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2019) » a été présenté et déposé lors de cette séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'adopter un règlement intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2019) » (RCA-143).

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1180284004

CA18 26 0355

Adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (2019) » (RCA-144)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 novembre 2018;

ATTENDU QU'un projet de règlement intitulé : « Règlement sur les tarifs (2019) » a été présenté et déposé lors de cette séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter un règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (2019) » (RCA-144), tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1180284005

CA18 26 0356

Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23) » (RCA-23-11)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 octobre 2018;

ATTENDU QU'un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23) » a été présenté et déposé lors de cette séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23) » (RCA-23-11), tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1186690001

CA18 26 0357

Adopter le règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Promenade Masson, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, et imposant une cotisation »

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance extraordinaire du conseil tenue le 22 novembre 2018 à 10 h30;

ATTENDU QU'un projet de règlement intitulé : « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Promenade Masson, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, et imposant une cotisation » (RCA-145) a été déposé lors de cette séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Promenade Masson, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, et imposant une cotisation » (RCA-145).

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1180963056

CA18 26 0358

Adopter le règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Plaza St-Hubert, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, et imposant une cotisation »

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance extraordinaire du conseil tenue le 22 novembre 2018 à 10 h30;

ATTENDU QU'un projet de règlement intitulé : « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Plaza St-Hubert», pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, et imposant une cotisation » (RCA-146) a été déposé lors de cette séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé : « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Plaza St-Hubert», pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, et imposant une cotisation » (RCA-146).

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1180963057

CA18 26 0359

Adopter le règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Petite Italie, Marché Jean-Talon Montréal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, et imposant une cotisation »

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance extraordinaire du conseil tenue le 22 novembre 2018 à 10 h30;

ATTENDU QU'un projet de règlement intitulé : « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Petite Italie, Marché Jean-Talon Montréal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, et imposant une cotisation » (RCA-147) a été déposé lors de cette séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Petite Italie, Marché Jean-Talon Montréal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, et imposant une cotisation » (RCA-147).

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1180963058

CA18 26 0360

Autoriser une dérogation mineure - Dérogation à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), pour les dimensions minimales de l'aire de chargement pour le bâtiment situé au 3131, boulevard Rosemont

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'autoriser une dérogation mineure à certaines dispositions du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)*, pour les dimensions minimales de l'aire de chargement du bâtiment situé au 3131, boulevard Rosemont.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1180963061

CA18 26 0361

Offrir au conseil municipal, en vertu du 2^e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, que l'arrondissement prenne en charge la conception et la réalisation des travaux de réaménagement de la rue de Bellechasse, entre l'avenue Papineau et la rue Chatelain

CONSIDÉRANT le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003);

CONSIDÉRANT le 2^e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Jocelyn Pausé

Et résolu :

D'offrir au conseil municipal, en vertu du 2^e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de réaménagement de la rue de Bellechasse, entre l'avenue Papineau et la rue Chatelain.

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1180963066

CA18 26 0362

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, que l'arrondissement prenne en charge la conception des travaux de réaménagement de la rue Beaubien, entre la rue Saint-Denis et l'avenue Christophe-Colomb

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, la prise en charge par l'arrondissement de la conception des travaux de réaménagement de la rue Beaubien, entre la rue Saint-Denis et l'avenue Christophe-Colomb.

Adoptée à l'unanimité.

40.14 1180963059

CA18 26 0363

Prendre acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement relatif au registre tenu du 22 au 26 octobre 2018 pour le règlement d'emprunt RCA2618-002

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

De prendre acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement relatif au registre tenu du 22 au 26 octobre 2018 pour le règlement intitulé: « Règlement autorisant un emprunt de 7 700 000 \$ pour la réalisation du programme de dotation et de protection des bâtiments », adopté par le conseil d'arrondissement lors de sa séance ordinaire tenue le 2 octobre 2018, et ce, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2).

Adoptée à l'unanimité.

40.15 1187135006

CA18 26 0364

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction de la résolution CA18 26 0224

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction de la résolution CA18 26 0224.

Adoptée à l'unanimité.

40.16 1180284006

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 20h50.

Christine Gosselin
Mairesse suppléante d'arrondissement

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le
14 janvier 2019.